

le 19 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 17 octobre 2011

2011 DASES 307 G Participation et convention avec la Mission Locale de Paris pour le fonctionnement d'une action de repérage et de mobilisation des jeunes décrocheurs sur le site Belliard.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 4 octobre 2011 par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui demande l'autorisation de signer une nouvelle convention avec l'association Mission Locale de Paris, pour le fonctionnement d'une plate-forme de mobilisation des jeunes en rupture ;

Vu la délibération 2011 DDEEES 3G en date des 7 et 8 février 2011 relative à la création d'une Mission Locale unique ;

Sur le rapport présenté par Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est autorisé à signer une convention avec l'association Mission Locale de Paris 8 rue de Cîteaux (12e), dont le texte est joint à la présente délibération, pour le fonctionnement de la plate-forme de mobilisation des jeunes décrocheurs.

Article 2 : Conformément à la convention mentionnée à l'article 1, la participation financière du Département de Paris à la Mission Locale de Paris au titre de l'année 2011 est fixée à 46.000 euros.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 584, nature 6568 du budget de fonctionnement de l'exercice 2011 du Département de Paris et suivant sous réserve de la décision de financement.